

## **Présentation du SEDI - Projet de développement « Centrale photovoltaïque »**

### Présentation du projet et du Bail emphytéotique

Mme le Maire : cette présentation, c'est pour la signature d'une promesse de bail emphytéotique ?

BE : oui, c'est la signature de la promesse de bail, qui permet de lancer les études environnementales.

JP Wirth : Est-ce que XELLA va sécuriser le site ou est-ce que c'est à la charge du SEDI ?

SEDI : XELLA va mettre une clôture autour du site. Nous avons en charge les parcelles prises dans le bail. Nous allons optimiser la sécurité via la vidéo surveillance. On ajoute des caméras sur la partie Nord.

F ROESCH : Que se passe-t-il au bout des 10 ans ?

BE : vous aurez 2 possibilités :

- Soit de conserver les équipements et nous vous ferons une restitution du site en tant que propriétaire du terrain.
- Soit nous démantelons le matériel à notre charge.

Dans la réalité, nous devrions repartir sur une nouvelle technologie.

Mme le Maire : est-ce que ce type de site existe ailleurs ?

BE : oui, dans le Vaucluse, un parc 3 à 4 fois plus grand, avec le même système, des flotteurs, à Piolin. Les flotteurs sont compatibles avec l'eau potable.

E. Dujardin : Est-ce que nous avons un retour ou du recul ?

BE : sur le photovoltaïque oui, sur le reste, il est un peu tôt.

E Mollard : Toute la maintenance est à votre charge ?

BE : oui, l'exploitant s'occupe de tout ce qui est lié au matériel, le réseau quant à lui est géré par ENEDIS.

Mme le Maire : tout ce qui est du point de départ du lac jusqu'après, « les tuyaux », sont la charge de l'exploitant ? L'enfouissement aussi.

BE : C'est Enedis qui réalise les travaux et qui les facturent à l'exploitant, cela donne lieu au raccordement, en accotement de voiries.

M. Maisonneuve : est-ce que nous avons une idée du retour sur investissement, comment cela marche ?

BE : c'est un appel d'offres, il est difficile d'estimer cela. Pour une centrale photovoltaïque, cela représente environ 5 ou 7 cts d'€ du kWh, prix moyen.

ML. GONCALVES : Est-ce qu'il y a un loyer prévu ?

BE : c'est précisé sur la promesse de bail, de 3 ans, reconductible 2 ans, soit 1 000€ par an et par hectare pris à bail avec un minimum de 10 000€ payé annuellement à terme échu.

F Roesch : nous parlons de moins de 10 hectares, est ce que nous pouvons optimiser la surface ?

BE : dans plusieurs années, nous pouvons envisager une 2<sup>ème</sup> tranche.

F Roesch : Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, est ce que nous utiliserons le 1<sup>er</sup> réseau pour la 2<sup>ème</sup> tranche ?

BE : Non, il faudra en refaire un.

M Fevre précise aussi que le projet est soumis au Ministère qui prend le meilleur projet pour attribuer ou pas le Marché Public. L'étude nous confortera sur la faisabilité du projet.

F Roesch : l'intérêt pour la Commune, c'est le loyer mais vis-à-vis de la SEM, peut-on devenir actionnaire de la revente ?

SEDI : oui, nous allons créer une société dédiée notamment pour trouver des partenaires financiers.

Concernant la consommation, cela correspond à une plateforme de 2 500 habitations hors chauffage.

Mme le Maire précise que nous avons environ 1 700 habitations.

ML Goncalves : quelles sont les conséquences pour Xella ?

BE : ils doivent déposer un plan de réaménagement, cela peut intégrer le projet.

Mme le Maire précise que nous avons travaillé en amont pour que justement cela soit possible et que cela permette d'avoir un espace vert et un projet d'énergie renouvelable intégrés sur le site, sans oublier la sécurisation et l'entretien des lieux.

M Doncieux : nous devons travailler pour que cela rapporte le plus possible à la Commune, si la CAPI investit c'est qu'ils ont étudié le retour possible ?

Mme le Maire : oui, ils ont regardé et il ne faut pas oublier que la CAPI a la compétence du développement durable, mais effectivement, les calculs sont à faire.

F Roesch : c'est au niveau du partenariat qu'il faut bien calculer.

Mme le Maire remercie les 3 personnes venues présenter le projet.

Fin des questions